



National Association
of Federal Retirees

Association nationale
des retraités fédéraux

Réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19

Mémoire présenté par l'Association nationale des retraités fédéraux au
Comité permanent des ressources humaines, du développement des
compétences, du développement social et de la condition des personnes
handicapées de la Chambre des communes

25 mai 2020

À PROPOS DE NOUS

L'Association nationale des retraités fédéraux (Retraités fédéraux) est le plus important organisme national de défense des intérêts de membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale à la retraite, ainsi que de leurs partenaires et survivants.

Retraités fédéraux tire fierté de ses 56 ans d'expérience en matière de défense des intérêts de ses 176 000 membres, qui comprennent plus de 60 000 vétérans et leurs familles, et de tous les retraités. Avec le concours de nos bénévoles et de nos membres d'un océan à l'autre, nous poursuivons notre tradition de campagnes de défense des intérêts vigoureuses et intelligentes qui visent à protéger les pensions et les prestations durement gagnées de nos membres et à appuyer les politiques valables qui améliorent la vie de tous les Canadiens à la retraite.

Retraités fédéraux est heureux de pouvoir aider le Comité permanent de la Chambre des communes sur les ressources humaines, les compétences, le développement social et la condition des personnes handicapées dans son étude sur *la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19*.

Retraités fédéraux reconnaît le rôle important que les fonctionnaires canadiens, ainsi que les membres des Forces armées canadiennes et de la GRC ont joué dans la réponse du gouvernement fédéral à la pandémie de la COVID-19. Ils ont contribué à l'élaboration d'orientations et d'interventions de santé publique de premier plan au niveau mondial, de programmes d'aide aux petites et aux grandes entreprises, de mesures de soutien aux Canadiens travailleurs qui se sont retrouvés soudainement sans emploi, d'aide aux parents et de prestations aux aînés. Ils apportent un soutien indispensable dans les établissements de soins de longue durée. Nous sommes fiers du travail qu'ils accomplissent pour aider à guider le Canada à traverser la pandémie et à se diriger vers la reprise.

VOLETS PRIORITAIRES

Sécurité du revenu de retraite

La COVID-19 et une guerre des prix du pétrole tombant bien mal ont entraîné une insécurité économique importante au Canada, créant une incertitude au sujet de l'épargne-retraite des Canadiens. Les titres boursiers ont chuté, éliminant la plupart des gains réalisés au cours des trois dernières années. Le 23 mars 2020, le Dow Jones a atteint son point le plus bas depuis 2016, puis a remonté modestement lors de l'annonce des plans de relance économique massifs des gouvernements aux États-Unis. Le VIX (symbole de l'indice de volatilité de Cboe, également appelé « indice de la peur ») a atteint des niveaux jamais vus depuis la crise financière mondiale de 2008. Cette ambiguïté et ce contrecoup financier ont amené beaucoup de personnes à se demander ce qu'il adviendra de leurs pensions et de leurs économies.

Le gouvernement du Canada a réagi rapidement et a introduit une réduction de 25 % des retraits obligatoires des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2020, ce qui a été bien accueilli à un moment où certains individus se sont sentis obligés de vendre leurs investissements alors que ceux-ci étaient à leur plus faible valeur, ce qui a nui à leur sécurité financière à long terme.

Dans les mois qui ont suivi, le gouvernement fédéral a introduit une augmentation du crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), qui aide les aînés et les aidants

naturels à revenus faibles ou modestes à compenser en partie la TPS/TVH qu'ils paient. Cette mesure, ainsi que l'annonce d'un paiement unique non imposable de 300 dollars aux bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse (SV) et de 200 dollars supplémentaires aux bénéficiaires du Supplément du revenu garanti (SRG), aidera de nombreux aînés qui ont dû faire face à des coûts accrus inattendus. Ces coûts comprennent notamment l'augmentation des frais de transport, car bon nombre d'entre eux ne peuvent prendre le transport en commun pour des raisons de santé; l'augmentation des frais de livraison de nourriture et d'autres produits; les coûts imprévus associés au retour au Canada de l'étranger plus tôt que prévu; et les coûts associés à l'achat d'appareils technologiques pour rester en contact avec les proches ou pour remplacer les achats effectués en personne. Comme bon nombre de ces coûts étaient des augmentations faibles, mais progressives, qui se sont accumulées au cours des derniers mois, ces mesures financières ont été bien accueillies.

Cependant, si ces mesures d'aide financière directe ont été les bienvenues et nécessaires, les Canadiens âgés ont été déçus par la communication et la lenteur des annonces de programmes. Certaines mesures en faveur des aînés ont mis des mois à se concrétiser, avec des promesses régulières et publiques qu'une annonce axée sur les aînés allait bientôt être faite. Aujourd'hui encore, on ne sait toujours pas quand les paiements uniques de la SV et du SRG arriveront, et de nombreux aînés ne savent pas exactement quels seront les changements apportés aux retraits obligatoires des FERR¹. Nous comprenons que la situation actuelle est sans précédent et que les programmes sont mis en place le plus rapidement possible, mais la transparence et les messages clairs sont essentiels pour les Canadiens âgés. Les groupes d'intervenants constituent un élément essentiel d'une communication claire et en temps opportun, tout en pouvant contribuer à l'élaboration des programmes.

Certains des programmes d'urgence devraient être réévalués, pour répondre aux besoins des personnes qui sont passées entre les mailles du filet. Par exemple, certains aînés ont reçu moins de 5 000 \$ l'année dernière en revenus d'emploi (pour des raisons comme des procédures médicales ou un handicap limitant le nombre d'heures travaillées), mais ont quand même travaillé à temps partiel pour compléter leur petite pension. Ces personnes ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Même si les paiements uniques de la SV et du SRG peuvent compenser certaines augmentations de coûts pour ces aînés, ils ne remplaceront pas le revenu perdu. De plus, la pandémie signifie que, même lorsque les possibilités d'emploi se présenteront à nouveau, un bon nombre de ces personnes ne pourront plus travailler ou mettront leur santé en danger si elles le font.

Bien que les paiements uniques aident à assumer une partie de l'augmentation des coûts que les Canadiens âgés ont subie à court terme, il faudrait envisager des augmentations à plus long terme du SRG et de la SV, afin de régler les problèmes fondamentaux de sécurité du revenu de retraite qui sont ajoutés ou exacerbés par cette pandémie (par exemple, l'augmentation des coûts du logement et des produits pharmaceutiques).

Certains Canadiens âgés font face à une vulnérabilité financière supplémentaire. Chaque année, certains des aînés qui sont admissibles au SRG ne recevront pas leurs prestations ou les verront interrompues pendant des mois, parce que leurs déclarations de revenus ont été présentées en retard. Les retards de déclaration d'impôt sur le revenu peuvent se produire parmi les adultes âgés pour plusieurs raisons, notamment des problèmes de santé physique et mentale et le deuil, en raison du décès d'un être cher. Les mois au cours desquels ces personnes sont privées de leurs prestations de SRG peuvent être des plus difficiles, particulièrement durant une pandémie. La date limite de déclaration plus tardive annoncée

¹ Certains de nos membres s'inquiètent du fait qu'ils avaient déjà dû vendre des actifs à certaines de leurs valeurs de marché les plus basses pour recevoir leurs retraits minimums obligatoires avant que l'annonce ne soit faite.

par le gouvernement fédéral sera utile à de nombreux Canadiens, tout comme l'engagement du gouvernement de ne pas interrompre les prestations de la SV et du SRG en raison des déclarations d'impôt tardives, à condition que la déclaration soit produite rapidement. Pour s'assurer que les aînés sont au courant des mesures d'aide et des échéances, une communication claire à l'intention des aînés touchés, y compris la collaboration avec les groupes d'intervenants, sera essentielle.

En plus des questions traitées ci-dessus, la plupart des problèmes de sécurité du revenu de retraite liés à la COVID-19 auront des effets à plus long terme et nécessiteront des solutions pour en tenir compte.

L'effet de la COVID-19 sur les pensions sera différent selon le type de pension. La plupart des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) sont conçus pour le long terme. Bien que l'on s'attende à des effets négatifs sur la santé des fonds de pension à court terme, ces régimes devraient finir par se rétablir. Avant la pandémie, certains régimes s'attaquaient aux déficits de capitalisation de solvabilité, et l'allègement de la capitalisation de la solvabilité pour le reste de l'année 2020 autorisé par le gouvernement fédéral dans les premières phases de la lutte contre la pandémie permettra de diminuer la pression s'exerçant sur les promoteurs de régimes de retraite sous réglementation fédérale et contribuera à protéger les participants aux régimes de retraite.

La plupart des personnes qui participent à des régimes à prestations déterminées adéquatement gérés touchent des pensions fiables. Ils offrent aux Canadiens un revenu sûr et prévisible, grâce à la mise en commun des actifs, à des frais moins élevés, à un portefeuille d'investissement équilibré et structuré selon une perspective à long terme et à la protection contre les risques liés à la longévité. Ils sont moins vulnérables aux fluctuations à court terme du marché.

Ces régimes sont également de grands investisseurs institutionnels dans l'économie canadienne. Les régimes de pensions canadiens investissent dans les actions canadiennes, ainsi que dans l'immobilier et l'infrastructure, comme des routes, des ponts, des chemins de fer, des aéroports, des installations de services publics et des pipelines. En raison de leurs avoirs considérables et leur objectif de croissance à long terme, les caisses de retraite occupent une position unique pour ce qui est d'investir dans des projets à long terme et de grande envergure.

La recherche a aussi déterminé que les régimes de retraite à PD réduisent le versement annuel du SRG d'environ 2 à 3 milliards de dollars par année², ce qui libère le gouvernement fédéral d'un engagement financier important.

Malheureusement, peu de Canadiens ont des régimes à PD, et la présente crise exercera des pressions sur les résultats des employeurs. Elle exercera aussi des pressions sur les employeurs pour qu'ils abandonnent les régimes de retraite à PD au profit de types de régimes d'épargne-retraite plus risqués, comme les régimes à cotisations déterminées (CD) ou d'autres comptes d'épargne individuels, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER).

Les personnes qui ont pris leur retraite en bénéficiant d'un régime à CD ou d'un REER collectif pendant cette crise subiront probablement une baisse substantielle de leurs revenus potentiels, tandis que les employés auront essuyé des pertes importantes dans leur épargne-retraite. Les participants à un régime à prestations cibles subiront probablement une augmentation de leurs cotisations et une réduction des prestations de retraite, sans oublier la possibilité d'une interruption de l'indexation de ces prestations

² OPTrust. 2013. New analysis confirms that defined benefit pensions provide significant benefits to Canadian economy. Toronto : OPTrust.

dans un avenir prévisible, selon les règles et le rendement particuliers du régime. Enfin, les personnes dont l'emploi a été perturbé par la COVID-19 verront également la valeur de leur pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC) et de leurs prestations après la retraite affectée, en raison d'une période prolongée et involontaire sans cotisations.

Cette pandémie a exposé les risques importants encourus pour la sécurité du revenu de retraite des Canadiens qui dépendent des régimes de retraite à cotisations déterminées ou à prestations cibles, ou des REER. Nombre de ces risques sont causés par des inefficacités inhérentes à ces types d'outils d'épargne-retraite (comme les frais prohibitifs des fonds communs de placement canadiens, qui sont parmi les plus élevés au monde³).

En créant un environnement politique solide pour les régimes à prestations déterminées et en remédiant aux inefficacités des outils d'épargne-retraite, on s'assurera que les aînés canadiens, aujourd'hui et demain, seront bien placés pour continuer à contribuer à la croissance économique de leurs communautés et pour vieillir dans la sécurité et la dignité.

Cela peut se faire en se concentrant sur des améliorations conviviales des véhicules d'épargne personnelle comme les REER et les FERR; en resserrant les règles sur certains aspects des régimes de retraite à prestations déterminées, notamment les périodes d'exonération de cotisation; en discutant des exigences de capitalisation de la solvabilité à long terme et pendant la reprise à la suite de la pandémie; et en encourageant l'innovation dans la façon dont les Canadiens épargnent pour la retraite, comme les nouvelles options offertes en Ontario par l'OPSEU Pension Trust (OPTrust) et le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT).

L'OPTrust et le CAAT ont tous deux créé des options de régimes de retraite à prestations déterminées selon la moyenne des carrières offertes aux employeurs des secteurs privé et à but non lucratif. Ces options donnent aux employeurs et aux employés l'accès à l'expertise, à des économies d'échelle et à une meilleure sécurité de la retraite. Les fusions de pensions existant pour la simple raison de vouloir réduire les prestations devraient être combattues, mais, dans certaines circonstances et avec une stricte surveillance réglementaire, ces modèles innovants de pensions de retraite à prestations déterminées pourraient améliorer la sécurité de la retraite des Canadiens.

De même, le gouvernement fédéral a pris des mesures novatrices en adoptant des politiques, afin de protéger les pensions en garantissant que les employeurs qui reçoivent un financement provisoire dans le cadre du nouveau Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) seront soumis à certains engagements pour la durée du prêt, y compris le respect des obligations au titre des régimes de retraite existants et le respect d'obligations importantes en vertu des conventions collectives applicables.

Alors que nous faisons de notre mieux pour traverser cette tempête, nous devons nous préparer au contexte économique post-pandémique et à l'impact qu'il aura sur l'épargne-retraite et la sécurité du revenu de retraite. Déjà, certains partisans de l'austérité préconisent des coupes profondes dans le secteur public, notamment dans les rémunérations et les prestations. La sécurité du revenu de retraite ne consiste pas à niveler vers le bas, mais représente plutôt une garantie que tous les Canadiens méritent. Et s'assurer que tous les Canadiens ont les moyens de se payer une retraite en santé et en sécurité doit être une priorité dès maintenant, et alors que nous travaillons à la reprise du Canada après la COVID-19.

³ MacKenzie, H. 2014. Risky Business: Canada's Retirement Income System. Toronto : Centre canadien de politiques alternatives.

Soins de santé

Au cours des premiers mois de la pandémie, la COVID-19 a grandement affecté le système de santé canadien. Le virus continuera de menacer la santé des Canadiens, de mettre à l'épreuve nos systèmes de soins de santé et nos travailleurs de la santé, d'exiger que nous adaptions nos modes d'accès aux soins et de dévaster bon nombre de nos établissements de soins de longue durée, de nos résidences d'aide à la vie autonome et de nos résidences pour les aînés. Il faudra probablement des années pour parvenir à comprendre l'impact complet du virus sur le système de soins de santé et la santé des Canadiens.

Il convient de féliciter le gouvernement fédéral d'avoir répondu rapidement aux appels des provinces et des territoires au sujet de l'équipement de protection individuelle, tout en soutenant les entreprises et l'innovation canadiennes pour mobiliser cette réponse. Le déploiement de membres des Forces armées canadiennes pour soutenir les établissements de soins de longue durée, à la demande des provinces, a été imposant et effectué rapidement et stratégiquement. Dans la même veine, l'élaboration de lignes directrices sur les soins de longue durée à l'intention des provinces et des territoires était un excellent exemple du leadership fédéral en matière de soins de santé.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Au cours des semaines et des mois à venir, les gouvernements de tout le Canada devront s'attaquer à des dossiers difficiles, notamment comment aider les patients à accéder aux soins en toute sécurité alors que la menace du virus persiste; comment aider les travailleurs de la santé et les aidants naturels sur lesquels nous nous appuyons pendant cette période critique et à l'avenir; et comment faire en sorte que les circonstances tragiques qui se sont produites dans nos foyers de soins de longue durée ne se reproduisent plus jamais.

Il est essentiel que la réponse du Canada à la COVID-19, en particulier en matière de santé, comprenne une analyse comparative entre les sexes et les genres (ACS+) et une optique d'égalité des sexes et des genres dans la recherche (les lignes directrices SAGER), étant donné l'impact inégal que le virus a eu sur les femmes. Par exemple, uniquement en matière de soins, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'assumer un rôle d'aidant naturel et passent généralement une plus grande partie de leur semaine à prendre soin d'autres personnes. Cela est particulièrement vrai pour les femmes âgées et les femmes à faible revenu, tout en ayant un impact financier sur elles.

De plus, les indications actuelles au sujet de la COVID-19 indiquent que les femmes canadiennes sont plus susceptibles que les hommes d'être gravement touchées, ce qui est logique étant donné que les Canadiens de plus de 85 ans, qui sont sans doute les plus exposés, sont principalement des femmes (environ 66 %)⁴. D'autres facteurs, dont le statut socio-économique, la race et l'ethnicité, ainsi que les comorbidités, contribuent probablement à rendre certaines personnes plus vulnérables à la COVID-19.

Les femmes vétérans affrontent des défis supplémentaires qui doivent être pris en compte. Nous avons noté avec satisfaction la création, de la part d'Anciens Combattants Canada, d'un groupe consultatif sur la COVID-19 chargé de se concentrer sur les besoins des vétérans pendant la pandémie. Cependant, les femmes vétérans ne semblent pas être représentées au sein du groupe consultatif, en tant que groupe particulier d'électrices ayant des intérêts, des besoins et des expériences distincts, notamment en ce qui

⁴ Gouvernement du Canada. La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), mise à jour quotidienne sur l'épidémiologie. Pour consulter le document : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/surv-covid19-epi-update-fra.pdf>; Statistique Canada. Un portrait de la population âgée de 85 ans et plus en 2016 au Canada 2017. Pour consulter le document : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016004/98-200-x2016004-fra.cfm>.

concerne la COVID-19. Nous avons un besoin urgent de comprendre le nombre de femmes vétéranes que la COVID-19 a rendues particulièrement vulnérables. Le nombre de femmes vétéranes se trouvant dans des établissements de soins de longue durée et l'emplacement de ceux-ci; le nombre et l'emplacement des femmes vétéranes âgées de 65 ans et plus vivant seules; le nombre de celles qui sont sous-employées et l'évolution de la vie des femmes vétérans au fur et à mesure que les demandes de soins administrés par un aidant naturel augmentent constituent tout autant de questions que le gouvernement du Canada doit rapidement aborder, afin de s'assurer que les besoins de ces vétéranes canadiennes sont satisfaits.

Le rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé

Au Canada, les soins de santé sont une responsabilité partagée entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le gouvernement fédéral. Chacun a son rôle unique à jouer, et le rôle du gouvernement fédéral a été bien établi par le présent Comité⁵. Le gouvernement fédéral assume une responsabilité directe dans les soins de santé visant certaines populations, notamment les membres actifs des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que les vétérans. De plus, la participation du gouvernement fédéral prend la forme de transferts de santé à d'autres ordres de gouvernement et de la collaboration avec les homologues provinciaux et territoriaux sur les questions de santé, y compris la gestion des urgences de santé publique, comme la COVID-19.

L'ampleur et la gravité des ramifications de la COVID-19 sur les patients et le système de soins de santé, en particulier en ce qui concerne les établissements de soins de longue durée et de même type, exigent une réponse de l'ensemble du gouvernement. Les Canadiens méritent que tous les ordres de gouvernement collaborent pour trouver des solutions aux difficultés présentées par le virus, et pour élaborer un plan à long terme visant à résoudre les problèmes systémiques connus depuis longtemps qui n'ont fait que s'aggraver avec le virus.

Soins de longue durée

Les circonstances dévastatrices dans les maisons de soins de longue durée sont le résultat d'années de négligence systémique et de financement catastrophique. Et, pendant cette pandémie, il n'est devenu que plus claire encore à quel point le système est vraiment fragmenté et détraqué. Un rapport publié au début de mai par l'International Long-Term Care Policy Network indique que, parmi 14 pays, le Canada connaît la plus forte proportion de décès attribuables à la COVID-19 dans les établissements de soins de longue durée⁶, bien que le nombre global de décès soit inférieur à celui des autres pays examinés dans l'étude.

La réforme des soins de longue durée au Canada est attendue depuis longtemps. Depuis des années, Retraités fédéraux, de même que d'autres organisations de défense et des experts, tirent la sonnette

⁵ Canada. Parlement. Chambre des communes Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes 2018. Rapport « Promotion de l'intégration et de la qualité de vie des aînés ». Rapport n° 8. 42^e parlement. 1^{re} séance. Pour consulter le document : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/HUMA/rapport-8/page-5>.

⁶ Comas-Herrera A, Zalakaín J, Litwin C, Hsu AT, Lane N, et Fernández J-L. 2020. Mortality associated with COVID-19 outbreaks in care homes: early international evidence. Article publié sur le site LTCcovid.org, International Long-Term Care Policy Network, CPEC-LSE, 3 mai 2020. Pour consulter le document : <https://ltccovid.org/wp-content/uploads/2020/05/Mortality-associated-with-COVID-3-May-final-5.pdf>.

d'alarme sur les soins de longue durée et la nécessité d'une nouvelle approche. Les Canadiens qui reçoivent des soins de longue durée méritent des établissements sûrs, des soins de qualité et de vivre dans la dignité.

Lorsque la pandémie aura pris fin, le gouvernement fédéral doit procéder à un examen national des soins de longue durée, en mettant l'accent sur la mise en œuvre d'un cadre national pour les soins de longue durée qui garantit des niveaux de financement appropriés; qui rend le financement conditionnel à des critères et à des normes de soins nationaux; qui établit une stratégie nationale de planification du personnel de santé pour veiller à ce que les bons travailleurs de la santé soient au bon endroit et au bon moment, et qui reconnaît et soutient les aidants naturels qui sont des partenaires essentiels dans la prestation des soins aux résidents. Un tel examen doit être public, indépendant, fondé sur des preuves et tenir compte de l'opinion des aînés, des aidants naturels et, bien sûr, des experts en la matière.

Il existe probablement de nombreux exemples sur lesquels le Canada peut se baser pour mettre en œuvre des réformes, y compris ceux de ses homologues mondiaux comme l'Australie, ainsi que des exemples ici même au pays. Par exemple, le ministère Anciens Combattants Canada possède une vaste expérience de la prestation de soins de longue durée et des mesures de soutien aux vétérans, en tant que groupe fédéral de patients, ainsi que de l'accès aux soins à domicile, grâce au Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Cette expérience devrait être mise à profit. De même, pour ce qui est des soins de longue durée, un instrument comme la *Loi canadienne sur la santé* pourrait être la solution pour définir des critères et des normes de soins nationaux conditionnels au financement, accompagnés d'une description des répercussions en cas de non-respect de ces normes.

Le modèle australien fournit un exemple de cadre national unique applicable aux établissements de soins de longue durée publics et privés, sous la surveillance attentive d'un commissaire chargé de la qualité et de la sécurité des soins aux aînés⁷. Le système vise à garantir des normes de soins élevées et des résultats positifs pour les consommateurs de soins de longue durée. Le gouvernement australien exige un respect rigoureux des normes de soins de la part des prestataires de soins de longue durée, et ce respect doit être démontré en permanence. Des sanctions peuvent être imposées en cas d'infraction, pouvant aller jusqu'à la fermeture d'un établissement par le gouvernement. Les inspections sont fréquentes et inattendues, avec une tolérance zéro pour les infractions. Par conséquent, les violations des normes de soins par les établissements australiens sont rares. Il est important de souligner que l'approche australienne en matière de soins de longue durée repose sur une philosophie qui consiste à aider les personnes à vieillir à domicile et à faire partie de leur communauté le plus longtemps possible.

Ce cadre est probablement à l'origine des taux d'infection et de mortalité attribuables à la COVID-19 beaucoup plus faibles observés dans les établissements de soins de longue durée australiens.

Soins à domicile et dans la communauté

En ce qui concerne les soins à domicile et les soins dans la communauté, le gouvernement fédéral a, à court terme, plusieurs rôles importants à jouer. En tant que fournisseur de soins à domicile pour certains groupes de patients fédéraux, y compris les vétérans, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que des lignes directrices appropriées soient mises en œuvre et à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour éviter que les problèmes que nous constatons au sujet des soins de longue durée ne se

⁷Gouvernement de l'Australie. 2019. Guidance and Resources for Providers to support the Aged Care Quality Standards. Aged Care Quality and Safety Commission. Pour consulter le document : <https://www.agedcarequality.gov.au/providers/standards>.

propagent aux soins à domicile et aux soins dans la communauté. Le gouvernement fédéral doit également aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à garantir la même chose.

Le gouvernement fédéral devrait également encourager et permettre aux gouvernements de tous les ordres de tirer parti des réseaux communautaires existants pour offrir des visites de vérification et de soutien aux Canadiens vulnérables et aux aînés. Par exemple, les ambulanciers et les pompiers pourraient être utilisés dans certaines communautés rurales pour effectuer des contrôles, briser l'isolement social et fournir des soins de base aux personnes à risque, en particulier les aînés.

À mesure que la pandémie évolue, l'augmentation de la disponibilité des services de soins à domicile et dans la communauté, afin que les soins puissent être donnés à domicile plutôt que dans des établissements de soins de longue durée, est une approche proactive qui peut contribuer à réduire la propagation et l'impact du virus, maintenant et pour les éventuelles vagues ultérieures.

À long terme, le Canada doit s'efforcer de soutenir les aînés en leur permettant de vieillir à l'endroit de leur choix. Pour ce faire, il faudra mettre en place un mécanisme national qui permettra de passer de la prestation de soins dans des établissements, comme les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée, à la prestation de ces services à domicile et dans les communautés. Il est nécessaire de changer les ressources et les systèmes, pour diminuer notre dépendance par défaut aux soins de longue durée et nous orienter vers une expansion des services de soins à domicile et dans la communauté qui permettent aux Canadiens de rester à la maison et dans leur communauté aussi longtemps que possible, et de jouir d'un meilleur état de santé et d'une meilleure qualité de vie.

L'augmentation et l'amélioration des services de soins à domicile et dans la communauté offrent également la possibilité d'améliorer les soins préventifs. Des soins cohérents et fréquents à domicile peuvent aider les aînés à ne pas se trouver dans les hôpitaux, où ils sont plus susceptibles de contracter des maladies et de voir leurs capacités physiques et leurs facultés mentales décliner.

Pour faire évoluer le système et les ressources vers les soins à domicile et dans la communauté, le gouvernement fédéral pourrait intégrer ces services dans le champ d'application de la *Loi canadienne sur la santé*, ou créer un instrument similaire, ainsi que définir et mettre en application des critères et des normes de soins nationaux conditionnels au financement. En ajoutant à cela notre proposition de faire de même pour les soins de longue durée, on constaterait une plus grande cohérence entre les soins à domicile et dans la communauté, les soins de longue durée et les soins actifs.

Les aidants naturels

On estime à 8 millions le nombre de Canadiens de plus de 15 ans qui s'occupent de membres de leur famille ou d'amis, dont beaucoup prodiguent des soins à des aînés aux prises avec problèmes de santé liés au vieillissement⁸. Le travail effectué par ces aidants naturels épaulé les systèmes de santé et les systèmes sociaux. Les estimations suggèrent que, à l'échelle nationale, les soins fournis par ces aidants naturels permettent aux systèmes de soins de santé, sociaux et communautaires d'économiser entre 24 et 31 milliards de dollars par an⁹.

Turcotte, M. (2013). Être aidant familial : Quelles sont les conséquences? *Statistique Canada*. Pour consulter le document : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2013001/article/11858-fra.pdf>.

⁹ Hollander, J.M., Liu, G., et Chappell, N. (2009) Who cares and how much? *Healthcare Quarterly*, 12(2), pp. 42-9.

Il est important de reconnaître que les aidants naturels sont le plus souvent des femmes, qui sont âgées et à faible revenu. Des données de Statistique Canada montrent que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de jouer un rôle d'aidant naturel, et les recherches menées par le National Institute on Aging ont révélé que les femmes âgées qui jouent ce rôle connaissent les plus grandes difficultés financières au sein du groupe des aidants naturels.¹⁰

Les aidants naturels qui prennent soin de femmes vétéranes vivent des difficultés supplémentaires en raison du virus. Les commentaires des femmes vétéranes indiquent qu'elles sont susceptibles de travailler dans les secteurs les plus touchés par la COVID-19, d'être mères monoparentales ou d'être les conjointes de personnes en service actif, ce qui signifie qu'elles ont moins de soutien et plus de difficultés à mener leurs activités quotidiennes. De plus, de nombreux services de soutien en matière de santé mentale et de relève destinés spécifiquement aux vétérans ne sont pas disponibles, actuellement.

La COVID-19 a changé la façon dont les soins donnés par des aidants naturels peuvent être dispensés et les lieux où ils peuvent l'être, ce qui oblige de nombreux aidants naturels et les personnes dont ils s'occupent à s'adapter aux nouvelles réalités. Les aidants naturels sont les victimes invisibles de la pandémie, car nombre d'entre eux ne bénéficient pas des mesures d'aide annoncées par le gouvernement à ce jour.

Les mesures mises en place en raison de la COVID-19, comme la distanciation physique et l'accès restreint aux établissements de soins de longue durée et à d'autres établissements similaires, ont amené certains aidants naturels à prendre les membres de leur famille chez eux pour la durée de la pandémie, qui soit avaient un domicile dans la communauté, soit habitaient une résidence ou un établissement de soins de longue durée. Cela a entraîné une augmentation de leur stress, de leurs coûts et de leurs obligations.

Le gouvernement fédéral doit apporter un soutien financier immédiat aux aidants naturels qui, en raison du virus, doivent assumer des coûts supplémentaires aux soins qu'ils doivent donner. Cela pourrait se faire au moyen d'un paiement comme les autres paiements liés à la COVID-19, comme des augmentations du crédit pour TPS/TVH et de l'Allocation canadienne pour enfants, de sorte qu'il passe par un programme existant et est accordé en fonction des besoins. Il serait essentiel de définir le rôle de l'aidant naturel et d'élaborer des critères d'admissibilité clairs. À plus long terme, le gouvernement fédéral doit envisager de fournir un meilleur soutien financier aux aidants naturels, ce qui peut se faire en rendant l'actuelle prestation familiale pour aidants remboursable et en tirant parti de l'expérience d'Anciens Combattants Canada avec son allocation de reconnaissance pour aidant.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement fédéral doit également investir dans des outils et des programmes visant à soutenir les aidants naturels, tant sur le plan émotionnel que psychologique, lorsqu'ils subissent une réduction ou une annulation des soins de relève. À cause de la COVID-19, de nombreux aidants naturels assument maintenant leur rôle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et ils ont besoin de mesures d'aide à la santé mentale particulières. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a pris un bon départ dans ce domaine en annonçant une augmentation du financement d'une organisation à but non lucratif qui soutient les aînés et les aidants naturels de la province, ce qui

¹⁰ Turcote, M. 2013. Être aidant familial : Quelles sont les conséquences? *Statistique Canada*. Pour consulter le document : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2013001/article/11858-fra.pdf>; National Advisory Council on Aging. (2005) Aging in poverty in Canada. Pour consulter le document : <http://nationalseniorsstrategy.ca/wp-content/uploads/2016/10/National-Seniors-Strategy-Second-Edition.pdf>.

permettra à l'organisation Family Caregivers of B.C. d'étendre sa ligne d'assistance et sa boîte à outils virtuelle pour les aidants¹¹.

À moyen et long terme, les gouvernements doivent s'efforcer de soutenir les aidants naturels qui ne sont présentement pas en mesure d'aller s'occuper de leurs proches qui vivent en établissement à pouvoir retourner dans les établissements de soins de longue durée et de même type.

Bien entendu, la décision de lever les restrictions doit être prise à un moment et d'une manière sûrs pour les résidents, les aidants naturels et le personnel. Toutefois, en prenant cette décision, les gouvernements doivent également tenir compte du stress et de la détresse émotionnelle que les résidents et les aidants naturels ressentent en raison de ces restrictions. Dans la plupart des régions, cela fait deux mois qu'on interdit aux aidants naturels, aux membres de famille et aux amis de se trouver dans ces établissements. Cette situation nuit à la santé mentale de toutes les personnes concernées et est particulièrement préoccupante pour les résidents ayant des problèmes de facultés mentales qui ne peuvent pas comprendre pourquoi leur famille et leurs amis ne viennent plus.

Le fait d'interdire aux aidants naturels de se trouver dans ces établissements touche également le personnel de ces établissements. En plus du travail supplémentaire que le personnel accomplit désormais en raison de la COVID-19, il travaille également sans le soutien habituel des aidants naturels. La présence d'aidants naturels dans ces établissements contribuerait à réduire la charge de travail du personnel et lui permettrait de revenir au niveau et à la qualité de soins qu'il a l'habitude de fournir.

Certains gouvernements ont commencé à assouplir les restrictions dans certaines circonstances. Le gouvernement fédéral doit exhorter tous les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer des plans pour permettre aux aidants naturels de retourner en toute sécurité dans les établissements de soins de longue durée et similaires. Le gouvernement fédéral doit également encourager les provinces et les territoires à réfléchir à la manière dont ils pourraient traiter l'accès des aidants naturels à ces établissements lors des futures vagues du virus et les aider à planifier en prévision d'une telle éventualité. Sur ce front, l'implication du gouvernement fédéral peut comprendre l'élaboration de lignes directrices pour l'assouplissement des restrictions et la réintégration des aidants naturels dans les soins de longue durée, comme les orientations provisoires pour les foyers de soins de longue durée publiées en avril 2020.

RECOMMANDATIONS

Retraités fédéraux vous soumet les recommandations suivantes :

1. Fournir rapidement des informations complètes, y compris les échéances prévues, sur les programmes d'aide à la COVID-19 à l'intention des aînés, comme les paiements uniques de la SV et du SRG, et travailler avec les organisations concernées pour s'assurer que les aînés sont au courant des programmes du gouvernement fédéral qui leur sont offerts.

¹¹Gouvernement de la Colombie-Britannique. 26 avril 2020. Une aide supplémentaire pour les proches aidants pendant la pandémie de COVID-19 [communiqué de presse]. Pour consulter le document : https://news.gov.bc.ca/files/2020.04.26_NR_More_Support_for_Family_Caregiver_COVID19-FR.pdf.

2. Veiller à ce que les aînés qui ont travaillé en 2019 et qui ont gagné moins de 5 000 dollars puissent bénéficier d'une aide financière reposant sur les besoins.
3. Mettre en œuvre des augmentations à plus long terme du Supplément de revenu garanti (SRG), afin de cibler les aînés financièrement vulnérables, et avancer de façon stratégique sur l'engagement du gouvernement d'augmenter la Sécurité de la vieillesse (SV) de 10 % pour les Canadiens âgés de 75 ans et plus.
4. Continuer à encourager l'innovation, comme les nouvelles options de régime de pension à prestations déterminées selon la moyenne des carrières de l'OPTrust et de la CAAT, qui sont proposées aux employeurs des secteurs privé et à but non lucratif.
5. Continuer à mettre en œuvre des mesures qui protègent les pensions à prestations déterminées et les participants aux régimes de retraite dans le cadre des programmes d'aide à la COVID-19, tant dans l'immédiat qu'à plus long terme.
6. Remédier aux inefficacités de longue date du système de sécurité de la retraite et mettre en œuvre un plan à long terme pour que la sécurité de la retraite des Canadiens puisse également se rétablir de la COVID-19.
7. Mener une étude nationale indépendante sur les soins de longue durée, dans le but de garantir que les Canadiens vivant dans ces établissements reçoivent les soins dont ils ont besoin et puissent vivre dans la dignité
8. Veiller à ce que les prestataires de soins à domicile et dans la communauté disposent des protocoles et des ressources nécessaires pour reprendre ou continuer à fournir des soins et accroître ces services, notamment en tirant parti des réseaux communautaires existants, afin que les personnes puissent recevoir des soins à domicile plutôt que dans un établissement de soins de longue durée. À long terme, évoluer vers un système qui repose principalement sur les soins à domicile et les soins dans la communauté, afin que les aînés puissent rester dans la communauté et y vieillir.
9. Apporter un soutien financier immédiat aux aidants naturels qui, en raison du virus, doivent assumer des coûts supplémentaires en raison des soins qu'ils doivent donner.
10. Investir dans des outils et des programmes visant à soutenir les aidants naturels, tant sur le plan émotionnel que psychologique, afin de les aider à faire face à la réduction des soins de relève et à la nécessité de donner des soins 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
11. Soutenir les gouvernements provinciaux et territoriaux dans l'élaboration de plans pour la réintégration sécuritaire des aidants naturels dans les établissements de soins de longue durée et autres établissements de même type, et pour maintenir de l'accès des aidants naturels à ces établissements au cours des éventuelles vagues ultérieures, à l'instar des orientations provisoires pour les foyers de soins de longue durée publiées en avril 2020.

Présenté au nom de l'Association nationale des retraités fédéraux par :

Jean-Guy Soulière

Président

Association nationale des retraités fédéraux

865, chemin Shefford

Ottawa (Ontario) K1J 1H9

jgsouliere@retraitesfederaux.ca

Tél. : 613-745-2559, poste 220

Cell. : 613-724-3578

Simon Coakeley

Directeur général

Association nationale des retraités fédéraux

865, chemin Shefford

Ottawa (Ontario) K1J 1H9

scoakeley@retraitesfederaux.ca

Tél. : 613-745-2559, poste 220

Cell. : 613-749-7056

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec les personnes ci-dessus.